ASSOCIATION "BRUYERES LOISIRS"

Mairie

02860 BRUYERES & MONTBERAULT

© 03 23 24 74 77

Présidente : Anne-Marie DELHAYE

2 03 23 24 80 74

Assurance: la SMACL à NIORT

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Ecole primaire 02860 BRUYERES & MONTBERAULT

2 03 23 24 81 65

REGLEMENT INTERIEUR 2021

1) Enfants accueillis:

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants de 3 à 13 ans et les tranches d'âge seront respectées dans la mesure du possible.

- les petits : de 3 à 5 ans;

- les moyens: 6 à 9 ans;

les grands : de 10 à 13 ans.

A partir de 6 ans, les enfants devront porter un masque.

2) Horaires:

Du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h puis de 13 h 30 à 17 h (ouverture des portes à 8 h 50). De plus une garderie est organisée pour les enfants dont les parents travaillent à partir de 7 h 45 le matin et jusque 18 h.

Chaque enfant se rendra directement dans son lieu d'accueil a fin d'éviter les croisements (cf paragraphe 3).

Les parents devront rester à l'extérieur et respecter les règles de distanciation.

3) Locaux:

L'accueil de loisirs sans hébergement fonctionne dans les locaux de l'école de Bruyères, mis à disposition par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire des Coteaux du Laonnois: ainsi, les petits occuperont <u>les locaux de la maternelle</u> avec l'entrée rue du Marais; les moyens et les grands seront accueillis dans <u>2 classes élémentaires et la cour</u> dont les entrées seront respectivement <u>le portail élémentaire de la rue du Marais</u> et <u>l'entrée située au Monument aux morts</u>. Un local communal, situé près du stade rue du Bois Brûlé, est également mis à leur disposition.

4) Restauration:

Les repas seront fournis par la société API. Ils seront livrés par le biais d'une « liaison froide ». L'encadrement du groupe qui prendra ses repas sera assuré par les animateurs, en fonction des effectifs et par le personnel de cuisine. Les enfants déjeuneront en respectant le protocole qui nous sera imposé. Ces repas seront pris dans le calme, en veillant à ce que les enfants s'alimentent correctement, le tout pendant à peu près quarante-cinq minutes.

5) Collation et goûter :

Une collation le matin et un goûter l'après midi sont systématiquement organisés, chaque jour.

6) Inscriptions, règlement:

Pour une meilleure organisation, les inscriptions se font à la semaine uniquement, avec ou sans repas. Les dossiers sont à retirer à la Mairie à partir du 1^{er} Juin ou sur le site de la commune (https://bruyeres-et-montberault.fr/fr/).

Des permanences auront lieu les samedis 19 et 26 juin de 9h à 12h à la mairie, puis au centre auprès de la directrice, les lundis et les vendredis.

Toute semaine commencée sera facturée entièrement sauf en cas de maladie et sur présentation du certificat médical.

Les inscriptions font l'objet de la création d'un dossier mentionnant les coordonnées des responsables légaux, de l'enfant, les périodes d'inscription, des renseignements d'ordre médical (vaccins, allergies...), les autorisations parentales pour les sorties, une attestation d'assurance, dossier accompagné d'un règlement intérieur dont un exemplaire doit être remis signé par les responsables légaux.

Le règlement de toute semaine se fait impérativement en début de période. L'Association accepte les CHEQUES VACANCES.

Les responsables légaux doivent veiller à ce que leurs coordonnées soient bien précisées sur lesdits chèques.

7) Tarifs et dates :